



Cégep **André-Laurendeau**

Politique institutionnelle relative à l'internationalisation

*Politique adoptée au
conseil administration
le 3 avril 2013*

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------|----------|
| PRÉAMBULE | 3 |
| 1. DÉFINITIONS | 3 |
| 2. FINALITÉS | 6 |
| 3. OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION | 6 |
| 4. RESPONSABILITÉS | 7 |
| 5. MISE EN ŒUVRE | 9 |

Note : Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

PRÉAMBULE

Le Cégep André-Laurendeau réalise des activités internationales depuis le début des années 1980. D'abord réalisée dans le cadre de stages internationaux, cette ouverture sur le monde s'est en premier lieu concrétisée par la coopération internationale et la mobilité étudiante, mais aussi par le renforcement des compétences pédagogiques via des activités de mobilité enseignante.

En accord avec la mission éducative du Cégep André-Laurendeau, l'internationalisation des actions institutionnelles est inscrite dans le développement stratégique depuis 2006. Le Plan stratégique 2010-2015 confirme l'internationalisation comme l'un de ses objectifs stratégiques. C'est ainsi que, pour atteindre l'orientation n° 2 intitulée *Consolider notre vocation d'institution innovante*, l'objectif 2.2 exprime la volonté de l'établissement *d'accroître le développement de l'internationalisation de nos actions*.

Elle s'inscrit aussi dans une tendance mondiale confirmée par l'OCDE¹. La politique de l'internationalisation s'inspire des principes et objectifs visés par les rapports des organismes-conseils ci-dessous :

- Conseil supérieur de l'éducation (à venir en mai 2013);
- *L'éducation internationale : un moteur clé de la prospérité future du Canada* (2012). Rapport final du Comité consultatif sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale²;
- *L'internationalisation des cégeps* (2008). Cégep international³;
- *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises* (2005). Conseil supérieur de l'Éducation⁴;
- *L'internationalisation des cégeps* (2004). Mémoire présenté à la Commission de la recherche et de l'enseignement universitaires du Conseil supérieur de l'éducation⁵.

Cette politique démontre une volonté d'agir sur les activités internationales par l'intermédiaire de nos ambassadeurs : les étudiants et le personnel. Il s'agit aussi d'une volonté de partager nos expertises, nos cultures et ce dans le respect et la solidarité. De plus, dans le contexte de mondialisation, le Cégep a une volonté de travailler avec cohérence et de développer une vision commune à l'institution afin de préparer les étudiants jeunes et adultes.

1. DÉFINITIONS

1.1 Coopération internationale

Ensemble des activités par lesquelles un État ou un individu apporte sa contribution au développement institutionnel économique, social et culturel d'autres États. Terme employé pour aide internationale, développement international et solidarité internationale⁶.

1.2 Éducation interculturelle

« Éducation basée sur le respect et l'apprentissage des connaissances et des habiletés reliées à la démocratie, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de l'ouverture au monde⁷. »

1 OCDE (2011), *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 – Volume 2 : Mondialisation*, La recherche et l'innovation dans l'enseignement, Éditions OCDE

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264075405-fr>

2 http://www.international.gc.ca/education/report-rapport/strategy-strategie/index.aspx?lang=fr&view=d#note_en_bas_de_page

3 HÉON Lucie et al. (2008). *Les cégeps : une grande aventure collective québécoise*, Les Presses de l'Université Laval

4 <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/50-0449.pdf>

5 http://www.cegepinternational.gc.ca/fichiers/memoire_CSE_2004.pdf

6 <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=3332>

1.3 Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne

« Perspective et non un objet d'apprentissage qui sous-tend, influence et harmonise les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les collèges. Elle permet aux étudiants d'étudier, de développer une connaissance critique et de comprendre les enjeux planétaires de manière à ce qu'ils puissent les aborder dans leurs milieux. Elle permet de développer des valeurs saines axées sur le respect de l'environnement, l'interdépendance mondiale, la justice sociale pour tous les peuples, la paix, les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous⁸. »

1.4 Étudiant

Toute personne inscrite au Cégep à des fins d'apprentissage.

1.5 Étudiant étranger

Étudiant n'étant pas citoyen canadien, ce qui comprend les résidents permanents⁹.

1.6 Étudiant en mobilité entrante

Étudiant international ou étudiant hors-Québec qui participe à un séjour ou à un stage.

1.7 Étudiant en mobilité sortante

Étudiant du Cégep qui participe à un séjour ou à un stage se déroulant dans un pays étranger, dans une autre province canadienne ou dans une communauté culturelle spécifique du Québec.

1.8 Étudiant international

Étudiant n'étant pas citoyen canadien, ni résident permanent.

1.9 Étudiant hors-Québec

Étudiant étant citoyen canadien en provenance d'une province ou territoire hors-Québec.

1.10 Exportation de savoir-faire

Toute activité d'exportation de services éducatifs, de recherche, de transfert technologique et d'innovation.

1.11 Internationalisation

« Processus institutionnel d'intégration des aspects internationaux dans les diverses dimensions de la vie de l'établissement de formation, afin de préparer l'ensemble de la communauté collégiale à participer activement à l'univers de plus en plus interdépendant dans lequel nous évoluons¹⁰. »

1.12 Internationalisation de la formation

« Processus qui s'exprime par l'intégration de dimensions internationales et par l'attention portée aux questions interculturelles dans les programmes d'études ainsi que par la généralisation de l'enseignement des langues¹¹. »

7 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MEQ (1998). *Une école d'avenir : Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*

8 LESSARD Claude, DESROCHES Fabienne, FERRER Catalina (1997). « Pour un monde démocratique : l'éducation dans une perspective planétaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23, n° 1, p. 3-7

9 COMITÉ CONSULTATIF SUR LA STRATÉGIE DU CANADA EN MATIÈRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE (2012). *L'éducation internationale : un moteur clé de la prospérité future du Canada*

10 Association des collèges communautaires du Canada

1.13 Mobilité du personnel

Occasions d'échanges, de valorisation de l'expertise professionnelle et de perfectionnement professionnel à l'étranger offertes aux membres du personnel.

1.14 Mobilité étudiante

« Échanges et stages de toute nature, crédités ou non. Il existe différentes formules de stages dans d'autres pays dont les stages professionnels en milieu de travail, les séjours d'études dans un établissement partenaire, les stages d'observation et de sensibilisation, les stages de solidarité ou de coopération internationale, les séjours linguistiques¹². »

1.15 Séjour d'études

« Séjour permettant de compléter une partie de la formation dans un établissement offrant une formation équivalente à celle suivie au Québec. Il repose sur un engagement administratif entre les établissements par le biais d'ententes bilatérales. À défaut d'entente, il faut s'assurer que la reconnaissance des cours suivis à l'étranger ne posera aucun problème d'équivalence¹³. »

1.16 Séjour linguistique

« Activité pédagogique où l'apprentissage d'une langue domine la programmation de ce type de séjour. Cette activité n'est pas nécessairement créditée. La formule combine généralement les activités du stage d'observation et des journées ou demi-journées en classe¹⁴. »

1.17 Stage professionnel

Activité généralement créditée et qui repose sur une intégration professionnelle du stagiaire dans un milieu de travail approprié. Ce type de stage suppose généralement que l'étudiant soit supervisé directement ou indirectement par le partenaire étranger¹⁵.

1.18 Stage de solidarité ou de coopération internationale

Immersion complète comprenant l'intégration à la vie des familles et un projet d'intervention ou de travail sur le terrain. Ces stages prévoient généralement des activités d'intégration dans un milieu donné par le biais de travaux de nature communautaire. Ces stages visent à sensibiliser les participants aux réalités sociales, économiques et culturelles d'une autre société¹⁶.

1.19 Stage d'observation et de sensibilisation

Stage permettant d'avoir un aperçu général de la région d'accueil. Les objectifs particuliers du projet viennent préciser la nature de l'exploration. Les visites, les conférences et les rencontres avec différents groupes constituent l'essentiel du stage. Bien utilisée à l'intérieur d'un programme plus vaste, cette première initiation favorise le transfert des apprentissages dans d'autres activités¹⁷.

11 COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL MARIE-VICTORIN (2006). *Politique d'internationalisation de la formation*, 6 p.

12 *Ibid.*

Au Cégep André-Laurendeau, la mobilité étudiante peut s'exercer à l'international, au Canada et dans des communautés culturelles spécifiques au Québec, mais toujours dans un contexte scolaire.

13 CÉGEP INTERNATIONAL. *Guide sur la mobilité étudiante dans les cégeps*, 105 p. Avec l'appui du Collège Maisonneuve

14 *Ibid.*

15 *Ibid.*

16 CÉGEP INTERNATIONAL. *Guide sur la mobilité étudiante dans les cégeps*, 105 p. Avec l'appui du Collège Maisonneuve

17 *Ibid.*

2. FINALITÉS

La politique de l'internationalisation vise à :

- 2.1 Contribuer au développement d'une personne ouverte à la diversité, à une solidarité éclairée et capable d'engagement;
- 2.2 Développer chez l'étudiant et le personnel des compétences linguistiques, culturelles et techniques lui permettant de vivre et de travailler harmonieusement dans un contexte de pluralisme culturel;
- 2.3 Offrir à l'étudiant l'opportunité de se sensibiliser aux réalités internationales et de vivre des expériences qui l'outilleront pour sa vie future;
- 2.4 Soutenir le développement professionnel du personnel dans un contexte international;
- 2.5 Permettre à l'établissement de se développer, rayonner et se démarquer et ainsi contribuer au développement local, régional et international.

3. OBJECTIFS ET MOYENS D'ACTION

3.1 Internationalisation de la formation

Dans l'objectif de former des citoyens capables d'évoluer de manière responsable dans un monde et un marché du travail globalisés, le Cégep entend :

- 3.1.1 intégrer une dimension internationale dans les programmes d'études et dans les activités parascolaires;
- 3.1.2 offrir de nouveaux programmes de formation et des activités à caractère international;
- 3.1.3 impliquer et perfectionner les membres de son personnel dans des activités d'internationalisation de la formation et des activités parascolaires.

3.2 Mobilité étudiante et du personnel

Dans l'objectif d'assurer un développement structuré d'actions permettant la mobilité des personnes, des savoirs et des compétences dans un contexte de partenariat et de réciprocité, le Cégep entend :

- 3.2.1 offrir à ses étudiants des stages et des séjours à l'étranger et des activités à caractère international en lien direct avec la formation;
- 3.2.2 promouvoir les activités et les projets internationaux des étudiants;
- 3.2.3 établir des ententes de partenariat avec des établissements étrangers ou hors-Québec;
- 3.2.4 créer des conditions favorables aux séjours et stages à l'étranger pour son personnel, aux échanges d'enseignants et aux projets de recherche autofinancés.

3.3 Accueil des étudiants internationaux

Dans l'objectif de répondre aux besoins de formation des étudiants internationaux, de favoriser leur intégration culturelle, de soutenir les programmes et de répondre aux besoins du marché du travail, le Cégep entend :

- 3.3.1 recruter des étudiants en provenance d'autres pays;
- 3.3.2 mettre en place une structure appropriée d'accueil et d'encadrement.

3.4 Coopération internationale et exportation du savoir-faire

Dans l'objectif d'assurer son rayonnement sur la scène internationale et de préserver le dynamisme de ses activités internationales, le Cégep entend :

- 3.4.1 exporter son savoir-faire en matière d'éducation et de formation, de recherche, de transfert technologique et d'innovation;
- 3.4.2 développer et mettre en œuvre des projets internationaux dans ses domaines de compétences et y encourager la participation des membres de son personnel;
- 3.4.3 assurer une présence active, aussi souvent que nécessaire, auprès de milieux et d'instances qui opèrent sur la scène internationale.

4. RESPONSABILITÉS

L'instauration d'une culture et d'un climat susceptibles de promouvoir et de soutenir les activités à caractère international est une responsabilité collective qui incombe à toutes les composantes du Cégep. De même, chacun porte la responsabilité, dans les limites de son rôle et de ses attributions, de favoriser chez l'étudiant l'apprentissage des réalités internationales et interculturelles ainsi que des attitudes et des comportements qui permettent de devenir de véritables citoyens du monde.

4.1 Direction générale

La Direction générale du Cégep est responsable de l'application, de la diffusion, de l'évaluation et de la révision de la présente politique.

4.2 Bureau des activités internationales

D'une manière générale, le bureau des activités internationales a pour mandat de mettre en œuvre la politique ainsi que de concerter et développer les activités internationales avec les divers intervenants. Il collabore aux travaux des différents comités sur l'internationalisation mis sur pied par le Cégep. Annuellement, il élabore un plan de travail et rend compte de ses activités.

Plus particulièrement, il est responsable :

- 4.2.1 de rédiger et de diffuser un cadre d'application de la politique comprenant un ensemble de guides opérationnels;
- 4.2.2 de soutenir et de coordonner la mobilité étudiante et du personnel;
- 4.2.3 de mettre en œuvre une stratégie de recrutement et d'encadrement d'étudiants internationaux;
- 4.2.4 de contribuer à l'internationalisation de la formation et des activités parascolaires;
- 4.2.5 de collaborer à la mise en œuvre de projets de coopération internationale et d'exportation des savoir-faire;
- 4.2.6 de gérer le Fonds de soutien à l'internationalisation;

4.2.7 d'assurer une visibilité du Cégep sur la scène internationale.

4.3 Direction des études et le Service de la formation continue

La Direction des études et le Service de la formation continue sont responsables de consolider le développement de l'internationalisation de la formation, notamment :

- 4.3.1 en sensibilisant les étudiants à la diversité culturelle et à la solidarité internationale;
- 4.3.2 en soutenant l'intégration d'activités pédagogiques à caractère international dans les programmes d'études;
- 4.3.3 en s'assurant de l'encadrement administratif et pédagogique des étudiants internationaux et des étudiants hors-Québec;
- 4.3.4 en favorisant la mobilité étudiante et du personnel;
- 4.3.5 en élaborant des ententes d'arrimage pédagogique avec des établissements internationaux;
- 4.3.6 en favorisant la reconnaissance des équivalences de cours/diplômes pour tous les étudiants;
- 4.3.7 en encourageant et en soutenant les projets de coopération internationale.

4.4 Le Service à la vie étudiante et à la communauté

Le Service à la vie étudiante et à la communauté est responsable de préparer les étudiants aux dimensions internationales :

- 4.4.1 en sensibilisant les étudiants à la diversité culturelle et à la solidarité internationale;
- 4.4.2 en soutenant l'intégration d'activités parascolaires à caractère international;
- 4.4.3 en harmonisant l'encadrement psychosocial et l'intégration culturelle des étudiants internationaux et les étudiants hors-Québec;
- 4.4.4 en favorisant l'engagement de l'étudiant;
- 4.4.5 en offrant des opportunités de placement à nos étudiants dans des emplois à dimension internationale.

4.5 Les Services des ressources humaines et des affaires corporatives, des ressources financières et des technologies de l'information et des communications

Les Services des ressources humaines et des affaires corporatives, des ressources financières et des technologies de l'information et des communications sont responsables de soutenir l'internationalisation, notamment :

- 4.5.1 en assurant la gestion des ressources associées aux projets internationaux;
- 4.5.2 en favorisant la mobilité du personnel et des échanges d'expertise à l'international;
- 4.5.3 en encourageant le développement, chez les membres du personnel, des compétences requises à la réalisation de mandats internationaux;

4.5.4 en mettant en valeur l'expertise professionnelle du personnel;

4.5.5 en diffusant à l'interne et à l'externe les projets internationaux.

4.6 Centres collégiaux de transfert de technologie

Les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont responsables, dans leurs champs d'expertise, de développer des projets d'affaire à l'international, notamment en exportant leur savoir-faire.

4.7 Conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte la présente politique et il s'informe annuellement de l'état des travaux découlant de cette politique.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Bureau des activités internationales

Un bureau des activités internationales est mis en place, il répond aux responsabilités décrites au point 4.2 et il relève de la Direction générale. Un comité consultatif sur l'internationalisation est mis en place.

5.2 Fonds de soutien à l'internationalisation

Le Fonds de soutien à l'internationalisation sera créé pour encourager les activités internationales. Il sera complémentaire au soutien qu'accorde déjà la Fondation du Cégep et des organismes externes.

Le Cégep privilégie l'autofinancement des projets internationaux.

5.3 Entrée en vigueur

La politique entre en vigueur après son adoption par le conseil d'administration.

La politique adoptée est diffusée auprès de toute la communauté du Cégep.

5.4 Révision

Cette politique est révisée tous les cinq ans.